

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3919

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3919**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) a été créée en 1985 pour contribuer au développement économique et social et à la solidarité à travers l'emploi, la formation et la création d'entreprises.

Depuis 1993, elle anime un service d'accueil et d'accompagnement à la création d'entreprise, qui a accueilli plus de 1 500 créateurs. Son action concerne principalement des habitants de Villeurbanne ou de l'est lyonnais, en particulier les demandeurs d'emploi ou relevant des minima sociaux, mais également des personnes en situation de précarité. Les projets étudiés, principalement des très petites entreprises (TPE) et petites unités économiques (EURL, SARL) portent sur des secteurs d'activités très variés : commerce sédentaire ou ambulancier, restauration, services aux entreprises et aux particuliers, artisanat, bâtiment et travaux publics (BTP), profession libérale, etc.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

ADL Villeurbanne est actuellement un opérateur reconnu de la création d'entreprises sur l'agglomération, particulièrement dans le cadre de la politique de la ville, et plus particulièrement pour les publics féminins depuis 2006. Elle participe pleinement à la mise en œuvre de la politique portée par la Communauté urbaine et c'est pourquoi celle-ci souhaite renouveler son soutien à ADL Villeurbanne pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, et pour son implication dans le réseau "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" (L_VE).

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-2912 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement, d'un montant de 23 500 €, au profit de ADL Villeurbanne.

Le bilan de l'activité de ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant :

1° - Parrainage d'entrepreneurs

Les actions conduites dans ce domaine ont concerné :

- temps d'informations auprès des acteurs du réseau L_VE, des conseillers Pôles emploi,
- constructions d'outils complémentaires de suivi des jeunes entreprises : fiche "radiographie de l'entreprise", fiches diagnostics,
- accompagnements individuels de 18 porteurs de projets accompagnés, dont 50 % sont des femmes : 10 binômes parrainage constitués,
- animations spécifiques : temps d'évaluation avec les parrains et les équipes de professionnels et les parrainés ; animation de séquences de réflexion et d'échanges de la pratique.

2° - Accompagnement ante/post création et action de parrainage des habitants de Villeurbanne en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers politique de la ville :

- 123 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic (objectif : 40),
- 66 personnes accompagnées en ante création (objectif : 27),
- 11 personnes réorientées vers une activité salariale,
- 9 personnes accompagnées en suivi post-crédation (objectif : 2 à 3 personnes),
- 3 binômes constitués.

3° - Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

Les actions conduites dans ce domaine ont concerné :

- appui sur la mise en place effective des formations lutte contre les discriminations à destination des professionnels du réseau,
- contribution à l'outillage spécifique des structures du réseau sur ce sujet : mise à disposition du support d'information au service du réseau L_VE.

c) - Bilan

Les actions poursuivies par ADL Villeurbanne présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

Mesures de l'action :

Indicateurs	Prévisions initiales	Résultats atteints
action parrainage d'entrepreneurs : nombre de personnes accompagnées en binôme dans le cadre de parrainage d'entrepreneurs	20	18
accompagnement ante création à destination du public villeurbannais en parcours d'insertion ou résidant sur les quartiers politiques de la ville	27	66
accompagnement post création à destination du public villeurbannais en parcours d'insertion ou résidant sur les quartiers politiques de la ville	3	9

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par ADL Villeurbaine en 2012 sont reproduits sur l'année 2013. Il s'agit de :

1° - Parrainage d'entrepreneurs

Les actions proposées en 2013 visent à :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans après, dont l'action complémentaire de parrainage,
- fluidifier et sécuriser les parcours par l'action de parrainage,
- faciliter l'accès à la bancarisation en cours d'activité,
- bénéficier de compétences techniques diversifiées, de savoir-faire et/ou de savoir être,
- partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes.

Les actions de parrainage proposées revêtent 2 formes : le parrainage d'appui-parrainage ponctuel et le parrainage générique inscrit dans la durée. Celles-ci s'articulent avec la plateforme de parrainage L_VE, au sens où le public visé est celui des créateurs précédemment accompagnés par une structure membre de L_VE et souhaitant combiner suivi individualisé et parrainage. Il peut s'agir de créateurs immatriculés depuis moins de 3 ans ayant finalisé la phase ante création L_VE et ne pouvant pas intégrer un dispositif d'accompagnement post création autre (ex : NACRE ou tout autre dispositif statutaire) ou ayant été accompagnés dans le cadre d'un dispositif incluant une phase post création limitée dans le temps (sortie plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), revenu de solidarité active (RSA), etc.).

L'objectif est d'accompagner annuellement 20 entreprises, soit 20 binômes parrains-parrainés.

2° - Accompagnement ante/post création et action de parrainage des habitants de Villeurbaine en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers politique de la ville

Les 3 objectifs poursuivis par ADL sont :

- 1° - réduire les écarts dans l'accès à la fonction entrepreneuriale des publics hors dispositifs et/ou en risque de discrimination ou d'exclusion socio économique,
- 2° - faciliter l'accès à l'information et aux droits et à une offre de services adaptée,
- 3° - favoriser l'autonomie du bénéficiaire pour qu'il devienne acteur de son projet et acquière des capacités entrepreneuriales en fonction des différents stades de son parcours.

Résultats attendus :

- 80 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic,
- 35 à 40 personnes accompagnées en ante création,
- 10 personnes réorientées vers une activité salariale,
- 3 à 5 personnes accompagnées en suivi post création,
- 3 binômes constitués,
- taux de transformation : 5 à 7 créations d'entreprises.

3° - Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

L'action proposée vise à :

- contribuer à renforcer le droit à l'égalité de traitement sur l'axe de la création d'entreprise,
- identifier d'éventuelles discriminations dans l'accès et la fourniture de services et prêts bancaires dont peuvent être victimes les créateurs d'entreprises,
- initier un travail de sensibilisation et d'échange avec des professionnels du secteur bancaire en relation avec une clientèle créateurs d'entreprises à l'échelle de l'agglomération,
- rechercher des axes d'actions correctives concevables et des formes de partenariat.

L'action proposée se traduira sous la forme d'un diagnostic portant sur la discrimination dans l'accès aux prêts bancaires, en sollicitant 6 à 10 établissements bancaires rencontrés et sensibilisés, en mobilisant le réseau L_VE et 10 créateurs.

e) - Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Budget prévisionnel en € pour 2013

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
suivi post création	20 100	Communauté urbaine - appel à projets post création	23 500
action d'appui à destination des villeurbannais et des territoires "Politique de la ville"	27 000	Région Rhône-Alpes (CFAC)	10 000
formation action de lutte contre les discriminations	14 750	Etat	12 000
		Conseil régional - Politique de la ville	5 000
		Ville de Villeurbanne	8 100
		produits divers de gestion	2 000
		contributions volontaires	1 250
Total	61 850	Total	61 850

Le plan d'actions présenté représente un budget total de 61 850 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 23 500 € (montant identique à la subvention versée en 2012). Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions de centralité et d'agglomération portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € au profit de l'Association de développement local (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADL Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.